

Date de
convocation :

16-06-2026

Date d'affichage
de l'ordre du
jour :

16-06-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

DU LUNDI 22 JUIN 2026

2026-CMa-06-02

INSTAURATION DE LA CHARTE DU BENEVOLE POUR LA BIBLIOTHEQUE

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel Déjardin, Maire.

Étaient présents : Michel DEJARDIN, Noëlle VAILLANT, Michael CHERON, Sandrine BRIOT, Nadège PREVEL, Gilles MERCIER-PUDDU, Ingrid GAUDAIRE, Brice PENICHOT, Jean-Charles BALTUS, David BRY, Audrey GUEZELLO, Alexandra LE KERVERN, Caroline LOUETTE, Virginie TRECHEREL, Pascaline SEME, Jean LORINE, Daniel HERMAND, Catherine GENET, Angélique LEROYER

Absents avec pouvoir : Marc LABROUSSE donne pouvoir à Michel DEJARDIN, Philippe TRECHEREL donne pouvoir à Virginie TRECHEREL, Alexandre HOUOT donne pouvoir à Audrey GUEZELLO, Nicolas VIEZ donne pouvoir à Gilles MERCIER-PUDDU, Sébastien RIDEREAU donne pouvoir à Michael CHERON, Céline TARDY donne pouvoir à Nadège PREVEL, Pascaline SEME donne pouvoir à Alexandra LE KERVERN, Céline PINEL donne pouvoir à Sandrine BRIOT, Nadine NINOT donne pouvoir à Jean LORINE

Absents :

Secrétaire de Séance : Nadège PREVEL

Soit, sur 27 membres en exercice, 18 présents, 9 absents dont 9 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les activités de la bibliothèque de Marines et le programme d'actions mis en œuvre,

Considérant la nécessité de recourir à des bénévoles pour proposer des activités variées et développer des différentes propositions,

Considérant la nécessité d'encadrer la pratique de ces bénévoles pour respecter les valeurs du service public,

Considérant la proposition de mise en œuvre de la charte du bénévole,

Le conseil municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'instaurer la charte du bénévole pour les activités de la bibliothèque et d'autoriser monsieur le Maire à la signer

Article 2 : la délibération et la charte annexée à celle-ci seront transmises au service du contrôle de légalité

Date de transmission de la délibération au contrôle de légalité
30/06/2026
Date de publication
217126
Acte rendu exécutoire le
217126
Pour le Maire et par délégation,
Laëtitia LHERMITTE
Directrice générale des services

Le Maire



Michel Déjardin

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.